



Fiche de donnée de sécurité # 418

Hercules Chemical Company Inc.
 111 South Street
 Passaic NJ 07055-7398
 Information Téléphone: 1-800 221-9330
 Internet: www.herchem.com

| NFPA | HMIS | PPE | Symbole(s) | | | | | | |
|---------------|---|---------------|------------|-------------|---|------------|---|--|--|
| | <table border="1"> <tr> <td>Health Hazard</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Fire Hazard</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Reactivity</td> <td>0</td> </tr> </table> | Health Hazard | 2 | Fire Hazard | 1 | Reactivity | 0 | | |
| Health Hazard | 2 | | | | | | | | |
| Fire Hazard | 1 | | | | | | | | |
| Reactivity | 0 | | | | | | | | |

Date d'émission 07/16/2006

Date de révision

Numéro de révision 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit Hercules Break-Thru Root Force Foaming Root Destroyer
Utilisation recommandée Destructeur de racine

Supplier Address
 Hercules Chemical Company, Inc.
 111 South St.
 Passaic, NJ 07055
 TEL: 973-778-5000

Téléphone d'urgence de l'entreprise 1-800-221-9330
Téléphone en cas d'urgence Chemtrec 1 800 424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Avertissement!

Aperçu des premiers secours

Peut être nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau
Peut causer l'irritation de la peau, des yeux et du tractus respiratoire
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Aspect Light tan

État de la matière solide poudre

Odeur aromatique

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition

Contact avec la peau, Ingestion.

Toxicité aiguë

Yeux

Peau

Peut causer l'irritation.

Peut être nocif par contact cutané. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Inhalation

Ingestion

Peut être nocif si inhalé. Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire.

Peut être nocif par ingestion. Peut entraîner des effets supplémentaires inscrits sous Inhalation. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Effets chroniques

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles. Éviter les expositions répétées.

Conditions médicales aggravées

Allergies. Troubles cutanés. Troubles respiratoires.

Interactions avec d'autres produits chimiques

Irritants. Sensibilisants. Époxydes.

Danger pour l'environnement

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Nom Chimique | No. CAS | % en poids |
|---------------------------------------|-----------|------------|
| Kaolinite, Hydrous Aluminum Silicate | 1332-58-7 | 30-60 |
| Lauric acid diethanolamide condensate | 120-40-1 | 1-5 |
| Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine | 137-20-2 | 1-5 |
| Dichlobenil | 1194-65-6 | 0.5 |
| | | |

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

| | |
|--|--|
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Inhalation | Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Ingestion | Un examen médical immédiat n'est pas requis. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. |
| Avis aux médecins | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Propriétés d'inflammabilité | Matière combustible : peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement. Le produit en poudre peut former un mélange poussière-air explosif. |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Moyen d'extinction approprié | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin |
| <u>Données sur les risques d'explosion</u> | |
| Sensibilité à un choc mécanique | aucune |
| Sensibilité à une décharge statique | oui |

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour la fabrication de pesticides

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

| | | | | |
|--------------------|-------------------------------|-------------------------|--------------------|------------------------------------|
| <u>NFPA</u> | Danger pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Stabilité 0 | Dangers physico-chimiques - |
| <u>HMIS</u> | Danger pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Stabilité 0 | Précautions individuelles B |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Méthodes de confinement | Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. |
| Méthodes de nettoyage | Utiliser un équipement de protection individuelle. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la propagation et garder la poudre sèche. Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter toute formation de poussière. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Stockage Conserver le récipient bien fermé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Conserver hors de la portée des enfants

| Nom Chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|--------------------------------------|--------------------------|---|------------|
| Kaolinite, Hydrous Aluminum Silicate | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ | |

Mesures d'ordre technique Douches - Douches oculaires - Systèmes de ventilation

Protection individuelle

Protection des yeux/du visage lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps vêtements de protection à manches longues. gants imperméables.
Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Mesures d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|--|-----------------------|--|------------------------------|
| Aspect | Light tan | Odeur | aromatique |
| État de la matière | solide poudre | pH | Pas d'information disponible |
| Point d'éclair | Sans objet | Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Point/intervalle d'ébullition | donnée non disponible | Point/intervalle de fusion | donnée non disponible |
| Limites d'inflammation dans l'air | donnée non disponible | | |
| Densité | 0.6 | Solubilité dans l'eau | partiellement soluble |
| Solubilité | donnée non disponible | VOC Content | Sans objet |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Stabilité | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Conditions à éviter | Aucun à notre connaissance. |
| Produits incompatibles | Aucun à notre connaissance. |
| Produits de décomposition dangereux | Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO ₂), Dioxyde de silicose. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Informations sur le produit Le produit ne représente pas un danger de toxicité aiguë selon les informations connues ou fournies

| Nom Chimique | DL50 par voie orale | DL50 par la peau | CL50 par inhalation |
|---------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Lauric acid diethanolamide condensate | 2700 mg/kg (Rat) | | |
| Sodium N-methyl-N-oleoyltaurine | 1700 mg/kg (Rat) | | |
| Dichlobenil | 2710 mg/kg (Rat) | 1350 mg/kg (Rabbit) | |

toxicité subchronique

Toxicité chronique

Toxicité chronique Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles. Éviter les expositions répétées.

Cancérogénicité Aucun produit chimique cancérogène connu n'est présent dans ce produit.

Mutagénicité

Toxicité pour la reproduction Ce produit ne contient aucun danger connu ou suspect de reproduction.

Effets sur l'organe-cible Peau, le système respiratoire.

Renseignements sur le perturbateur endocrinien Ce produit ne contient aucuns perturbateurs endocriniens suspects ou connus.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets écotoxicologiques.

| Nom Chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Microtox | Daphnia magna |
|--------------|--------------------------|----------------------------|----------|---------------------|
| Dichlobenil | | | | EC50 = 10 mg/L 48 h |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Des traces d'acrylates et d'acétates de vinyle peuvent s'échapper pendant le traitement de lamination Ce produit, comme fourni, n'est pas un déchet dangereux selon les réglementations provinciales et fédérales (40 CFR 261)

Emballages contaminés Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT non réglementé

TDG non réglementé

MEX non réglementé

ICAO non réglementé

IATA non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

| | |
|---------------|----------------------------|
| TSCA | Est conforme à (aux) |
| DSL | Est conforme à (aux) |
| EINECS/ELINCS | N'est pas conforme à (aux) |
| ENCS | N'est pas conforme à (aux) |
| Chine | Est conforme à (aux) |
| KECL | Est conforme à (aux) |
| PICCS | Est conforme à (aux) |
| AICS | Est conforme à (aux) |

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40n du Code of Federal Regulations, partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

| | |
|---|-----|
| Risque aigu pour la santé | oui |
| Risque chronique pour la santé | oui |
| Risque d'incendie | non |
| Risque d'échappement soudain de la pression | non |
| Danger de réaction | non |

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont réglementées comme polluants selon Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

| Nom Chimique | CWA - quantités à déclarer | CWA - polluants toxiques | CWA - polluants prioritaires | CWA - substances dangereuses |
|--------------|----------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Dichlobenil | 100 lb | | | X |

CERCLA

Ce produit, comme fournis, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substances dangereuses selon le Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302)

| Nom Chimique | Hazardous Substances RQs | Extremely Hazardous Substances RQs |
|--------------|--------------------------|------------------------------------|
| Dichlobenil | 100 lb | |

Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la proposition 65.

Règlement d'état sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom Chimique | Massachusetts | New Jersey | Pennsylvanie | Illinois | Rhode Island |
|--------------|---------------|------------|--------------|----------|--------------|
| Dichlobenil | X | X | X | | |

Règlements internationaux

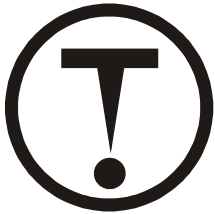
Mexique - classe Risque léger, classe 1

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Classe de dangers du SIMDUT

D2B Matières toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Date d'émission 07/16/2006

Date de révision

Révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité\plain

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Risques secondaires